

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 4 avril 2025</b>	<b>N° 2025-180</b>

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT  
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET  
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-lmc1106775-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025 Publié : 14/04/2025
--

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 4 avril 2025</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction appui administrative et financière DGNSI	<b>N° 2025-180</b>

---

**Association Les petits Débrouillards Nouvelle Aquitaine Sud- Subvention pour action spécifique - Convention - Décision - Autorisation**

---

Madame Delphine JAMET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'association Les petits Débrouillards Aquitaine est un mouvement d'éducation populaire qui œuvre dans la diffusion de la culture scientifique et technique. Sa position est à la confluence de nombreux champs et domaines culturels (Sciences et Technique, Sciences Humaines et Sociales, Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, Numérique, Jeunesse, Cohésion sociale...). Cette association est un acteur incontournable de la médiation numérique et de la lutte contre l'exclusion numérique, avec lequel Bordeaux Métropole a pérennisé une collaboration en actant le versement d'une subvention pluriannuelle sur 3 ans de 2025 à 2027 d'un montant annuel de 20 000 € (délibération N° 2024-678).

Par ailleurs, Bordeaux Métropole a accompagné l'association Les petits Débrouillards pour l'organisation d'un événement en 2024 sur le thème de « la data party ». L'événement « data party » a été pensé comme une plateforme d'échanges et de découvertes autour des enjeux du numérique, avec une attention particulière portée à la donnée publique (OPEN DATA). Au-delà d'une simple conférence ou exposition, la Data party s'est imposée comme un moment de rencontre entre expert.e.s, étudiant.e.s, enseignant.e.s, artistes et le grand public, visant à explorer de manière créative et critique le rôle crucial des données dans notre quotidien. Durant ces 3 jours de « data party », des ateliers pratiques, des expositions interactives, ont été proposés pour sensibiliser les participants, tout en leur offrant des clés pour une meilleure maîtrise des enjeux liés à l'exploitation des données numériques.

La data party s'est déclinée sous plusieurs formats : 2 jours de hackathon pour explorer les données ouvertes de Bordeaux Métropole regroupant 82 étudiants, 1 demi-journée pour accueillir 152 élèves de cycle 3 autour d'ateliers pratiques, 1 journée avec 400 personnes du grand public pour plonger dans des univers à la croisée de la technologie, de l'art et de la recherche scientifique autour d'expériences immersives, créatives et ludiques.

Ces diverses propositions ont réussi à rendre des sujets souvent perçus comme complexes (intelligence artificielle, open data, programmation) accessibles et divertissants. Afin d'accompagner cette initiative qui est renouvelée en 2025 et dont le programme est en annexe 1, il est proposé de soutenir l'association « Les petits débrouillards » à hauteur de 10 000 €, soit 35% du budget prévisionnel de l'événement de 28 500 € (cf. annexe 2).

Conformément à la délégation du Conseil métropolitain à la Présidente de Bordeaux Métropole et compte tenu du dépassement du plafond de 23 000 € du point de vue de la computation des subventions, l'accompagnement de cette manifestation doit être délibéré par le Conseil métropolitain.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-2,  
**VU** la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018,  
**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,  
**VU** la délibération n°2021-568 du 24 septembre 2021 portant approbation des ambitions numériques,  
**VU** la délibération n° 2023-499 du 29 septembre 2023 adoptant la stratégie numérique responsable,  
**VU** la délibération n° 2024-118 du 15 mars 2024 portant délégation de pouvoirs du Conseil de Bordeaux Métropole à la Présidente,  
**VU** la délibération de Bordeaux Métropole n°2024-678 du 6 décembre 2024 portant sur l'attribution d'une subvention pluriannuelle à l'association Les Petits Débrouillards,  
**VU** la délibération n°2024/724 du 6 décembre 2024 relative à l'adoption du budget 2025 - ouverture des crédits provisoires en fonctionnement et en investissement dans le cadre des articles L.1612-1 et L.5217-10-9 du CGCT,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt de la Métropole à être identifiée et reconnue comme collectivité active et engagée sur l'e-inclusion,

**CONSIDERANT** le bénéfice par l'association « Les petits Débrouillards » d'une aide au fonctionnement pluriannuelle pour un montant de 20 000 euros au titre de l'année civile 2025 et, par conséquent, le dépassement du plafond de 23 000 € du point de vue de la computation des subventions perçues par ce partenaire,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention pour action spécifique d'un montant total de 10 000 € en faveur de l'association « Les petits Débrouillards » pour l'organisation d'une manifestation numérique et data en décembre 2025,

**Article 2 :** d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention financière ci-annexée (annexe 3) ainsi que tout acte afférent,

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2025 chapitre 65, article 65748, fonction 57.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------